

5^e Journal du Lot 5^e

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

Des paroles aux actes. — Un vœu de clémence.

M. Clémenceau est un adversaire difficile à réduire. Les déclarations du président du Conseil, signifiant qu'aucun pourparler n'est engagé avec le Vatican pour la reprise des relations diplomatiques, ne lui suffirent pas. Il souhaiterait que M. Barthou déclare : « Je suis hostile à la reprise des relations diplomatiques avec Rome. » On sent l'avantage de cette formule qui garantirait que M. Barthou, hostile hier, le sera encore demain.

En bonne foi, ce scepticisme est légèrement agressif. Mais il faut avouer que certains gens, qui se disent les amis du président du Conseil, font bien tout ce qu'il faut pour semer le doute. L'un le félicite de son habileté de ne point engager l'avenir, l'autre raconte sérieusement qu'il a entendu un député solliciter d'un ministre le poste d'ambassadeur auprès du pape, pour l'époque toute proche où cet emploi sera rétabli.

Potins, dira-t-on, sans doute. Mais en politique, il arrive fréquemment qu'un potin ressassé devienne la vérité. Et puis, la méfiance est un facteur dont il faut tenir compte. On reproche beaucoup aux républicains d'être trop méfiants. A regarder de près, on découvre qu'ils pêchent plutôt par excès de confiance que par excès de méfiance. Le certain, c'est qu'ils sont souvent trompés. Puissent ces considérations permettre à M. Barthou d'apporter des précisions nouvelles. D'autant qu'il fait depuis quelques semaines un visible effort. Ses récents discours sont empreints d'un esprit qui satisfait tous les républicains et qui entraîne tous ses collaborateurs. Car quoi de mieux que cette phrase de M. de Monzie à propos de la laïcité : « Assez parlé, maintenant. Il faut passer aux gestes qui rassurent et qui libèrent. »

Le Conseil général de Belfort vient d'émettre un vœu demandant qu'une mesure de clémence soit prise à l'égard des soldats frappés de peines disciplinaires à la suite des mutineries militaires. Ce souhait, exprimé par une assemblée siégeant dans une ville dont on est accoutumé de dire qu'elle est la forteresse avancée de la France, est caractéristique d'un courant qu'il ne faut pas ignorer. On a pu être pour le service de deux ans ; on a pu être pour le service de trois ans. Aujourd'hui, ces lutttes doivent être oubliées et le meilleur moyen, sûrement, de démontrer que la loi actuelle est une loi nationale, c'est d'éviter qu'elle ne fasse des victimes parmi les Français.

D'autant que les excuses abondent en faveur des soldats condamnés. Sans rouvrir le débat, il est permis de rappeler que l'excusable soubresaut qui mit les mutins en mouvement fut provoqué par la nouvelle qu'un supplément de douze mois de service allait leur être imposé. Après de nombreuses tergiversations, le supplément a été ramené à quarante jours. Le gouvernement s'était trompé. Disons des mutins qu'ils se sont trompés, eux aussi, en constatant que leur erreur a été engendrée par l'erreur gouvernementale.

Clémence, pitié. Ce sont là des sentiments qui ne doivent rien coûter à nos dirigeants lorsqu'il s'agit de jeunes militaires. La nouvelle loi sera rude et coûtera beaucoup de peines à la démocratie. N'y ajoutons pas des larmes qui seraient pleurées par les pauvres gens.

A L'ÉTRANGER

En Angleterre. — Le conflit balkanique

Effrayés de la fréquence des

grèves, convaincus qu'avec de l'argent on peut arriver à résoudre toutes les difficultés, un certain nombre de millionnaires ont décidé, cette semaine, de fonder une ligue gigantesque, l'Union défensive des employeurs du Royaume-Uni, et de réunir une somme de £ 50.000.000 (fr. 1.250.000.000), pour combattre le syndicalisme ouvrier.

Le but avoué de l'Union est d'obtenir à tout prix la liberté pleine et entière du contrat de travail. Si le projet a été accueilli avec enthousiasme par un certain nombre de politiciens et quelques gros industriels, il a soulevé, d'autre part, de vives critiques, même dans des milieux bien pensants. Il a été accueilli par les Trades-Unions avec la plus parfaite indifférence. On doute fort qu'on puisse amener la paix et la prospérité dans l'industrie avec un projet ayant un caractère aussi antisocialiste.

Les promoteurs de l'Union défensive des employeurs ont oublié que le Parlement a une tendance à devenir de plus en plus socialiste, que le parti ouvrier, à la Chambre des Communes, devient de plus en plus puissant et qu'il n'aura pas de peine à soulever le pays contre ce qu'il appellera « l'autocratie de l'argent ». L'antagonisme entre le capital et le travail n'avait pas besoin de recevoir cette nouvelle consécration.

La situation est toujours des plus obscures. L'anarchie albanaise ne paraît pas en voie de solution. On annonce qu'Essard pacha, oubliant ses griefs, se rallierait au gouvernement provisoire pour tenter de concert avec lui d'attaquer vivement les Serbes. Cette offre, si elle se confirmait, serait plutôt de nature à gêner le gouvernement provisoire qui s'efforce, en ce moment, de rejeter sur leurs auteurs inconnus les responsabilités des attaques de Dibra et de Prizrend, et va jusqu'à publier qu'il y est totalement étranger et regrette ces événements qui ne peuvent que nuire au pays.

A Athènes, on attend l'arrivée du nouveau plénipotentiaire ottoman avec un certain optimisme, tout en prenant les précautions militaires les plus complètes en cas de rupture. A Constantinople on affiche une volonté de conciliation sur les questions en litige. Il est vrai qu'on prétend lier la question des îles à celle des vakoufs et des nationalités et qu'on voudrait, à la Sublime-Porte, obtenir une révision des décisions de la conférence de Londres avant de signer la paix avec la Grèce. Ce serait dans cette prétention qu'il faudrait trouver la raison du retard apporté aux dernières négociations, mais le plus redoutable problème est de savoir ce que va faire la Bulgarie qui fait d'importants préparatifs militaires.

Sommes-nous à la veille d'une reprise des hostilités serbo-bulgares ?

LE FURETEUR.

LA POLITIQUE

On s'agit beaucoup autour de prétendues négociations entamées au sujet de la reprise des relations entre la République française et le Vatican, et, hier encore, c'était le Congrès des Jeunesses laïques qui votait un ordre du jour de protestation éventuelle contre une semblable entreprise. Le Congrès des Jeunesses laïques dont j'ai pu apprécier l'an dernier, lorsque j'y représentais le Gouvernement, l'enthousiasme sage et réfléchi, est resté dans la pure tradition républicaine, et il faut l'en féliciter.

Malgré certains indices fâcheux, je ne crois pas, pour ma part, qu'il puisse germer, dans le cerveau d'un républicain, l'idée de renouer, sur un terrain quelconque, les re-

lations avec le Vatican ; je n'accuse personne d'un aussi noir dessein ; mais jusqu'à droite on semble à se sujet nourrir des illusions, les républicains ont le devoir de signifier hautement et nettement qu'ils ne laisseront porter aucune atteinte à la loi de séparation. Et vraiment si certains ont l'espoir d'entraîner le pays vers une politique différente de celle qu'a consacrée la séparation, que ne le disent-ils franchement et que ne portent-ils la question l'an prochain devant les électeurs ?

En 1906 et en 1910 le suffrage universel s'est montré, sans aucune équivoque possible, favorable à une politique de laïcité, exclusive de tout concordat si atténué qu'il soit. Si nos adversaires croient à certains symptômes politiques que, depuis 1910, la situation s'est modifiée, ils ont le devoir d'interroger l'opinion et de lui demander, lors de la prochaine consultation électorale si elle consent, en quelque façon, à revenir sur l'œuvre accomplie. Il ne déplaira pas aux républicains de se placer sur ce terrain et d'y engager la bataille. Mais s'il leur semble qu'ils ne sont pas à l'abri de tout retour offensif, ils doivent, laissant là les âpres discours ou les questions de personnes, tiennent plus de place que les discussions de principes, s'organiser solidement.

Cela peut être l'œuvre du Congrès Radical de Pau si, sachant se garder de tout mouvement irréflectif, il ne se résout pas à n'être qu'un peloton d'exécution, et s'il fait effort, pour donner au parti républicain une organisation consciente, certes, de ses devoirs envers les militants, mais aussi de ses responsabilités envers le pays tout entier. Si le Congrès sait dire qu'un grand parti politique ne doit point subir exclusivement les préférences et les tendances personnelles de quelques-uns ; si mettant naturellement hors de discussion, quelques principes essentiels, il sait dégager des tendances diverses qui l'animent une opinion moyenne capable d'inspirer utilement son action ; il aura rendu à la démocratie républicaine quelque peu troublée, un immense service.

Les efforts convergents des hommes qui sont placés à la tête du parti républicain, reconstitueront rapidement l'unité du parti, si on les sent dénués de toute arrière-pensée ; l'union de la France républicaine sera faite de leur union à eux, l'autorité de notre parti, de la cohésion qu'ils mettront dans les affirmations de leur propre autorité. Le danger pour un parti politique d'avant-garde et de combat, où l'enthousiasme et l'ardeur, facteurs nécessaires, dégagent forcément quelques passions, c'est d'ériger à la hâte des dogmes et de frapper immédiatement de suspension quiconque ne les accepte pas. Je suis convaincu que les hommes auxquels le Congrès donnera la mission de conduire les militants aux prochaines batailles, sauront éviter ce péril ; ils comprendront ce qu'il y aurait de désolant à ce que le Congrès restât sans autorité parce qu'il se serait dressé contre les sentiments de l'immense majorité du pays républicain.

Du congrès de Pau peut résulter pour le parti radical un renouveau de santé et de vie, ou un affaiblissement, peut-être mortel. L'esprit politique de nos amis en décidera :

René BESNARD,
Député d'Indre-et-Loire,
Ancien Ministre.

LES DEUX DOMESTIQUES

Le cocher de Law, ayant fait un gain considérable, demanda son congé. Son maître le lui donna, à condition qu'il lui procurerait un autre bon cocher.

Le lendemain, le valet enrichi se présenta avec deux sujets en disant qu'ils étaient bons tous les deux ; que Law n'avait qu'à en choisir un et que, pour lui il prendrait l'autre.

Pensées royales

C'est un album pas bien grand, pourtant il vaut une fortune... Les collectionneurs d'autographes se le disputeraient à l'aveugle, mais la reine douairière de Grèce, qui y recueille depuis vingt ans les plus illustres signatures, ne s'en séparera jamais.

Un des rares privilégiés qui ont pu feuilleter le précieux album y a relevé quelques pensées royales vraiment piquantes.

Le roi Georges I^{er} de Grèce, auquel la reine avait demandé quelle était sa conception du bonheur, répondit, philosophe souriant :

— Je voudrais toujours avoir une double couronne en poche, mais pas d'autre couronne...

Oscar II, auquel la reine demandait quel était selon lui le pire des malheurs, répondit :

— C'est d'avoir des bottes trop étroites, un grain de sable dans la botte et nu-pied par-dessus.

Mais la meilleure réponse, la plus drôle, c'est certainement celle d'Edouard VII :

— Les gens les plus antipathiques, répondit-il à la question qu'on lui posait, ce sont ceux qui vous désignent dans la rue avec un parapluie en criant : là, celui-là...

Le roi se souvient sans doute de ses promenades dans Paris...

Publicité

On lit à la porte d'une maison bourgeoise de la rue Saint-Jacques, tout à côté du Val-de-Grâce, cette annonce :

M. et Mme Antony D...
refont les matelas en tous genres
et, sur demande, les essaient.

Rue Mouffetard, à Paris, un marchand de couronnes nous avise :

Articles divers

Mariages et enterrements.

Sans doute des couronnes pour enterrer sa vie de garçon ?

Avenue Félix-Faure, une blanchisseuse nous donne son tarif :

Liquettes (à neuf) : 0fr. 40.

LA CHANSON

LE COLLIER

Air célèbre depuis deux mois et trop connu pour être noté.

I
J'avais, vers la fin de Juillet,
Pour faire plaisir à ma Belle,
Acheté, en très grand secret,
Un Collier aux gemmes nouvelles.
Pour l'avoir plus riche, plus beau
Que tous les Colliers de la terre,
Je pris, un jour, le paquebot
Et m'embarquai pour l'Angleterre.

II
J'é choisie chez un joaillier
Trente perles étincelantes.
Et je composai mon Collier
Avec des topazes brillantes.
Je voyais déjà sur la peau
De ma très chère, une auréole
Et sur son cou si blanc, si beau,
Une ronde de lucioles.

III
Cela me coûtait Trois millions
De francs : une bagatelle !
Je les donnai sans émotion
Rien n'est trop beau, trop cher pour elle.
Puis, de crainte du Pick-pocket,
Ou du gendarme qui vous accoste,
Je fis un tout petit paquet
Et je l'expédiai par la poste.

IV
Sachant nos braves P. T. T.
Dans mon pays, très difficiles,
Sur mon colis étiqueté,
J'écrivis ceci : « Très fragile. »
Enfin bien clos, bien ficelé,
Bien mieux que je ne puis le dire,
Je voulus même le sceller
Et j'y mis sept cachets de cire.

V
Il devait arriver intact
Cela ne faisait aucun doute,
Et même éviter le contact
Des gros colis en cours de route.
Pour voir l'effet de mon joyau
Et le plaisir de ma charmante
Je repris vite le bateau,
Impatient de la voir contente,

VI

Quand on apporta le paquet
Et que j'eus offert mon emplette,
Elle rompit tous les cachets
De l'écrin et les cordelettes.
Hélas, je restai confondu.
Stupéfait, ne sachant que dire,
Car les perles avaient fondu...
Et cela ne la fit pas rire.

Armand LAGASPIE.
Tous droits réservés.

INFORMATIONS

Au Maroc

Renforts de troupes françaises

Douze sapeurs aviateurs du centre de Versailles sont partis à destination du centre d'Oudjda (Maroc).

Le groupe est conduit par un sous-officier aviateur.

De même, un détachement du 8^e régiment de génie composé d'un officier, de dix sous-officiers et de cent hommes, est parti à destination du Maroc.

La population versaillaise a acclamé les soldats sur leur parcours à travers la ville.

Capture du frère d'El Hiba

On mande de Marrakech à la date du 1^{er}.

Un succès considérable vient d'être remporté par Haïda ou Mouiz pacha de Taroudant.

Celui-ci a pris, en effet, d'assaut, le village de Tiout, situé à vingtaine de kilomètres de Taroudant. Le frère d'El Hiba a été enlevé par les assaillants.

Les pertes subies par l'ennemi sont très importantes. On signale, en effet, 20 morts et un grand nombre de blessés. De plus, beaucoup de chevaux de prix ont été capturés. Cette victoire a produit un effet profond sur les rebelles, qui furent démoralisés et sans munitions. Les troupes du Maghzen n'ont eu que des pertes insignifiantes.

Avant le Congrès du Parti radical

Le 13^e Congrès radical et radical-socialiste se tiendra, cette année à Pau, du jeudi 16 au dimanche 19 octobre.

M. Combes devrait le présider, en sa qualité de président du Comité exécutif, mais on annonce qu'en raison de son état de santé, qui, cependant, ne présente pas de gravité, l'ancien président du Conseil ne pourra pas se rendre à Pau. Par contre, la présence de M. Caillaux au Congrès du Parti radical est donnée comme certaine, et son nom, mis en avant par quelques-uns de ses amis politiques pour la présidence du Comité exécutif, ainsi, d'ailleurs, que ceux de MM. Doumergue, sénateur du Gard, ancien ministre, et Debière, sénateur du Nord.

Quelles tendances auront à Pau, la préférence des congressistes ? Quelle indication de politique générale ce Congrès fournira-t-il ? C'est ce qu'on se demande dans les milieux radicaux avec d'autant plus de curiosité que d'assez profondes divergences de vues se sont manifestées dans le Parti radical, depuis quelques temps, sur des questions importantes.

La Fédération radicale et radical-socialiste de la Seine s'est réunie, sous la présidence de M. J.-L. Bonnet. Sur la proposition de son président, elle a décidé de donner mandat à ses délégués au Congrès de Pau, de soutenir les propositions suivantes :

Les sénateurs et les députés membres du Parti devront respectivement constituer le groupe du Parti radical et radical-socialiste, et ne pourront s'inscrire au groupe parlementaire d'un autre parti.

Le groupe du Parti sera composé exclusivement, au Sénat, de tous les sénateurs adhérents, et à la Chambre, de tous les députés adhérents au Parti. Le groupe du Parti sera constitué, à la Chambre, dans le délai de quinze jours au plus tard, à partir du scrutin de ballottage, après chaque renouvellement général de l'assemblée.

Le Confit Balkanique

Les Albanais rentrent à Vionna

Les Albanais musulmans établis en Macédoine prennent depuis quelques jours leurs dispositions pour se rendre en Albanie. La plupart d'entre eux s'embarquent à Salonique pour le Pirée, d'où ils gagnent Vionna. On évalue à une centaine le nombre des Albanais qui s'embarquent journellement pour rejoindre leur pays natal, et l'on s'étonne de voir certains d'entre eux disposer des sommes nécessaires pour payer les frais relativement élevés d'un pareil voyage.

Turquie et Grèce

Selon des informations parvenues à Berlin, il est inexact que le Porte ait chargé ses ambassadeurs de faire savoir aux gouvernements des grandes puissances que la condition « sine qua non » de la signature de la paix avec la Grèce était un arrangement sur la question des îles. On continue ici à croire à la possibilité d'un arrangement direct avec la Grèce.

Turquie et Bulgarie

Le gouvernement bulgare a reçu un télégramme du grand-vizir, qui exprime ses félicitations au sujet de l'établissement de relations amicales et durables entre la Turquie et la Bulgarie, par la signature du traité de paix, et au sujet du rétablissement des relations diplomatiques entre les deux Etats.

Les Albanais en retraite

D'après des rapports officiels récents, les Albanais, dans leur retraite devant les troupes serbes, ont commis de nombreux excès. Ils ont mis à mort des chrétiens sans défense, ainsi que les Albanais et les Turcs qui refusaient de se joindre à eux.

Sur leur passage ils ont pillé les villages et les églises.

Les Albanais ont subi une défaite à Lopouchki. Les troupes serbes ont reçu des renforts et à l'heure présente les combats continuent.

Petites Nouvelles

Les époux Coulon, bûcherons à Reims, avaient ramassé des champignons qu'ils mangèrent le soir. Dans la nuit, les pauvres gens furent en proie à de terribles souffrances, et au petit jour leur enfant âgé de quatre ans, expira après une longue agonie.

M. William Martin, ministre plénipotentiaire, sous-directeur des chancelleries, est nommé directeur du protocole, en remplacement de M. Armand Mollard, nommé lui-même ministre résident de France au Luxembourg.

La Banque d'Angleterre a élevé le taux de son escompte de 4 1/2 à 5 0/0.

Au polygone de la Fère, une sentinelle a été attaquée par deux individus, et a tiré sur eux sans les atteindre.

On vient de mettre en chantier, à Ancey-le-Vieux, un bourdon de 20.000 kilos, qui s'appellera « Jeanne d'Arc », et qui est destinée à une église de Rouen.

On signale la mort à La Châtre (Indre), d'un employé de commerce, nommé George Bélière, quarante-sept ans, dont le poids atteignait le chiffre extraordinaire de 300 kilos.

On a arrêté un gamin de 15 ans, domestique chez les époux Mobit, cultivateurs près de Nantes, Cet enfant, Marcel Redureau, à la suite d'une observation de son patron, l'a égorgé ainsi que la femme, la grand-mère, la bonne et les trois enfants.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs en 1913

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée cette année aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements :

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn - et - Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher, Aveyron, Loiret, Indre-et-Loire :

Une même réduction est consentie à cette catégorie d'ouvriers en provenance d'une gare quelconque des départements du Morbihan et du Finistère, à destination d'une gare quelconque des départements de Maine-et-Loire, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire et Loiret.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et au retour et effectuer sur ledit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour) ou payer pour cette distance.

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller ; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction est accordée, pour l'aller, du 10 septembre au 30 octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de cinquante jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est accordé jusqu'au 15 novembre inclus, pour l'aller, aux

ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la région de Port-Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du ciselage et de la cueillette desdits raisins ; ces ouvriers pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

Facilités de circulation accordées aux Ouvriers Agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général sera accordée jusqu'au 30 novembre 1913 et sous réserve d'un parcours simple de 100 kilomètres au minimum, soit 200 kilomètres aller et retour, aux ouvriers agricoles se rendant d'une gare quelconque du réseau d'Orléans à une gare quelconque des sections de :

Juvisy à Orléans ; Brétigny à Tours ; Anneau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Malesherbes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Saincaize ; Tours à Châteauroux ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Pèlerinage de Rocamadour

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^{me} classe et de 30 0/0 en 3^{me} classe sur le double des prix des billets simples.

au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs à l'exception

des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

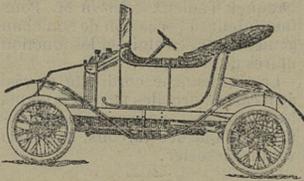
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant : **A. COUESLANT.**

CHAUFFEURS

Connaissez-vous LES NOUVEAUTÉS 1913 ?



C'est la nouvelle 10 HP PANHARD et LEVASSOR c'est un chef-d'œuvre de mécanique qu'on imite mais qu'on n'égale pas.

Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture Robuste, Economique, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur usinage.

Prix américain, mais fabrication Française.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

L'AUTO-GARAGE ARTIGALAS

Boulevard Gambetta, CAHORS

Seul concessionnaire pour le Lot.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 2 Octobre 1913

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'Abattoir	REVENUS	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les pores se cotent au 50 k. poids vif.		
			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.665	380	0,86	0,80	0,75
Vaches.....	595	»	0,80	0,76	0,72
Taureaux.....	149	»	0,72	0,70	0,68
Veaux.....	1.561	1.133	1,08	1,05	1,00
Moutons.....	10.929	6.762	1,07	1,02	1,00
Porcs.....	4.389	2.061	0,65	0,63	0,62

OBSERVATIONS. — Vente un peu plus active sur toutes les marchandises. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Etude de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot) (Successor de M^{es} VIVAL, MALRIEU et LOUBET)

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

A SUITE DE SUBROGATION

ET DE

SURENCHÈRE DU SIXIÈME

De la Propriété de " LA MONTAGNE ", sise au lieu dit " Les Travers ", commune de Figeac

Adjudication fixée au Vendredi dix-sept Octobre mil neuf cent treize, à une heure du soir, au Palais de Justice, sis à Figeac, Boulevard Labernade.

Suivant procès-verbal de M^e NIEUCÉL, huissier à Figeac, en date des huit et neuf février mil neuf cent douze dénoncé suivant exploit du même huissier en date du dix février, mil neuf cent douze le tout, visé, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Figeac, le dix février mil neuf cent douze, volume 119, n^{os} 38 et 39, par Monsieur le Conservateur qui a perçu les droits.

Monsieur Firmin SIRIEYS, propriétaire, demeurant et domicilié à la Tour, commune de Cardaillac, ayant M^e SERINDOU pour avoué constitué près le tribunal civil de Figeac.

A fait saisir les immeubles ci-après désignés à l'encontre et au préjudice de :

1^o Monsieur Paulin-Jean-Pierre dit Paul GRANIE, ancien notaire, demeurant à Figeac ;

Débiteur saisi, ayant M^e FONTANGES pour avoué constitué près ledit tribunal ;

2^o Madame Marie-Jeanne-Lucie-Philomène BRUGOUS, sans profession, épouse divorcée d'avec ledit Monsieur GRANIE et épouse en secondes noces de Monsieur Achille LAJUGIE, sans profession, demeurant ensemble à Figeac.

Débitrice saisie, ayant M^e NUVILLE pour son avoué consti-

tué près le tribunal civil de Figeac.

Suivant jugement du tribunal civil de Figeac, en date du sept juin mil neuf cent douze, enregistré et signifié, confirmé par arrêt de la Cour d'Appel d'Agen, en date du douze mars mil neuf cent treize, enregistré et signifié, la dite dame Jeanne BRUGOUS, assistée et autorisée de Monsieur Achille LAJUGIE, son second mari, créancière du dit M. GRANIE, a été subrogée dans les poursuites de la saisie immobilière sus-énoncée.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES Surenchérés A VENDRE

1^o Un bois sis au lieu dit « Bois de Combes », d'une contenance d'environ treize ares, troisième classe, d'un revenu présumé de quatre-vingt-treize centimes, portés à la matrice cadastrale de la commune de Figeac, sous le n^o 373 p, section A, sur la même tête ;

2^o Une châtaigneraie sise au lieu dit « Vigne Grande », d'une contenance environ quarante-

neuf ares cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de quatre-vingt-neuf centimes et portée à la dite matrice cadastrale de la commune de Figeac, sous le n^o 352, même section A, sur la même tête ;

3^o Une châtaigneraie, sise au lieu dit « Les Travers », d'une contenance d'environ un hectare, quarante-six ares, dix-neuf centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de quatre francs trente-sept centimes et portée à la matrice cadastrale de la commune de Figeac, sous le n^o 357, section A, sur la même tête ;

4^o Une châtaigneraie, sise au lieu dit « Les Travers », d'une contenance environ vingt-neuf ares, vingt-cinq centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de un franc seize centimes et portée à la dite matrice cadastrale de la commune de Figeac, sous le n^o 357 bis de la même section A, sur la même tête ;

5^o Un bois sis au lieu dit « Les Travers », d'une contenance d'environ un hectare, trente-huit ares, quatre-vingt centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de sept francs quatre-vingt-neuf centimes et porté à la dite matrice cadastrale de la commune de Figeac, sous le n^o 358 p de la

même section A, sur la même tête ;

Sur ce n^o 358 a été éditée une maison dont il sera parlé dans la suite ;

6^o Une maison sise au lieu dit « Les Travers », d'un revenu matriciel présumé de cent cinquante francs et portée à la matrice cadastrale des propriétés bâties sous le n^o 358, section A, case 680 de la commune de Figeac, sur la tête de Granie Paul, notaire à Figeac.

Cette maison de construction récente est faite en maçonnerie à chaux et à sable et est couverte de tuiles.

Elle comprend un rez-de-chaussée, un premier étage, et des mansardes.

La porte d'entrée de cette maison est à l'aspect du midi et donne pied dans le jardin au devant de l'immeuble.

Le rez-de-chaussée comporte plusieurs pièces, éclairées au midi, au couchant et au levant. On accède au premier étage par un escalier construit à l'intérieur de l'immeuble ; cet étage est éclairé par diverses ouvertures au levant, au midi et au couchant.

Les mansardes sont éclairées par des petites fenêtres au midi et au levant.

Cette maison est agrémentée

au midi par un grand jardin complanté d'arbustes divers, formant un petit parc.

L'ensemble de cet immeuble confronte du nord à chemin public, du sud, de l'est et de l'ouest à jardin du débiteur saisi.

Cette maison est à proximité de la Route Nationale de Toulouse à Clermont ;

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Figeac, canton Est et arrondissement du dit département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni réserver et tels qu'ils appartiennent au débiteur saisi.

Le cahier des charges, clauses et conditions, dressé par M^e SERINDOU, avoué, pour parvenir à la vente des immeubles, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac où chacun peut en prendre connaissance.

Après subrogation et sommations aux créanciers et au saisi, la publication du dit cahier des charges a eu lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac du onze juillet mil neuf cent treize, et le jugement qui a donné acte de la lecture et publication du dit cahier des charges, a été prononcé le vendredi dix-sept octobre mil neuf cent treize, à une heure du soir, à l'audience des criées du Tribu-

nal civil de Figeac, au palais de Justice, sis à Figeac, Boulevard Labernade, à la vente des dits immeubles surenchérés, sur la nouvelle mise à prix de cinq mille deux cent cinquante fr., ci 5.250 fr.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Les frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de surenchère seront payables en sus du prix d'adjudication.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Figeac, le trente septembre mil neuf cent treize.

L. NUVILLE, Avoué.

Cahors, Imp. A. COUESLANT

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e L. NUVILLE, Avoué à Figeac, poursuivant la vente, qui comme tous ses confrères, exerçant près le tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enchérir.